



Carte d'identité :

L'Association de l'Aide familiale populaire des Bouches-du-Rhône (AAFP 13) gère un service d'aide et d'accompagnement à domicile aux familles (SAAD Familles). Structure de 55 salariés, principalement des TISF, l'association est implantée à Marseille et sur le secteur de Martigues. Le SAAD intervient en particulier au cœur du 3ème arrondissement de Marseille, aire géographique la plus pauvre d'Europe.

L'Aide aux Mères et aux Familles à Domicile (AMFD) existe depuis 1939, soit depuis plus de 90 ans. Aujourd'hui, le SAAD gère 110 TISF, encadrées par 5 Responsables de Secteur. Elle intervient sur tous les arrondissements de Marseille ainsi que sur les secteurs de La Ciotat/Aubagne et des communes environnantes (23 communes au total).

Contexte :

En 2006, suite aux constats de TISF qui alertaient sur des interventions trop tardives auprès des familles en difficulté, l'AMFD a été précurseur du dispositif «20h périnat'», centré sur la prévention précoce. Ce projet a été courageusement soutenu et financé par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône à hauteur de 20h par famille. L'expérimentation a été un succès et le dispositif s'est depuis pérennisé et étendu à d'autres SAAD du territoire.

Ce dispositif part du constat que de nombreuses femmes en situation de vulnérabilité sortaient de maternité sans soutien et que cela pouvait engendrer des dysfonctionnements entre la mère et son bébé. Les interventions se déroulent dès la sortie de maternité, voire même en amont en cas de grossesse difficile ou de difficultés repérées pour la mère. Cet outil de veille et d'aide à la relation mère-bébé, **totalemt gratuit pour les familles**, est proposé en maternité le plus souvent par l'équipe de PMI (puéricultrices, sages-femmes) qui repère une fragilité (isolement, âge, naissance multiple, signes de dépression, grande fatigue...).

Objectifs :

- Observer les interactions précoces entre les parents et l'enfant.
- Participer à la construction d'un lien précoce dans la relation parent-enfant.

Objectifs - suite :

- Accompagner la structure familiale dans sa transformation.
- Prévenir les troubles relationnels mère-bébé.
- Contribuer à sécuriser l'environnement.
- Alléger la charge de la vie quotidienne en accomplissant certaines tâches du quotidien.
- Soutenir et valoriser la fonction parentale à l'arrivée d'un nouvel enfant.
- Orienter vers des dispositifs ressources en cas de difficultés diverses repérées par l'intervenant.

Fonctionnement :

- Repérage des situations à risque par l'équipe de la maternité et la PMI, puis orientation vers les SAAD.
- Prise de contact rapide par le responsable de secteur qui planifie ensuite des interventions dans les 3 jours en moyenne qui font suite à la sollicitation de la PMI.
- Déroulement de l'accompagnement sur une période variable en fonction des situations rencontrées (généralement de 5 interventions de 4 heures).
- Prolongement de l'intervention au-delà des 20 heures si nécessaire en relais CAF ou CD, avec éventuelle participation familiale.
- Partenariat constant et diversifié, tout au long du processus avec les assistants de Service social du secteur, du CAMSP, de l'hôpital, les Educateurs, les établissements d'accueil pour jeunes enfants, les établissements scolaires, ...

Points forts :

- Intervention exclusive de TISF formés à l'observation du lien parents/bébé et accompagnés tout au long de leur exercice professionnel.
- Mise en œuvre des interventions dans les plus brefs délais après sollicitation, «dans la semaine qui suit le retour de maternité». Rythme soutenu des interventions, possibilité d'adapter le volume d'intervention et de prolonger l'accompagnement sur plusieurs mois.